



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



APPEL D'OFFRES PUBLIC

Travaux de voirie et de pavage Chemins du Lac-Selby, Pinacle et Spencer
(Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :	MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG 2, place de l'Hôtel de ville Frelighsburg (Québec) J0J 1C0
INGÉNIEUR CONCEPTEUR :	Les Services EXP Inc. 150, rue de Vimy Sherbrooke (Québec) J1J 3M7
PROJET :	Travaux de voirie et de pavage Chemins du Lac-Selby, Pinacle et Spencer (Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement)
DOSSIER :	SHE-21011640-AO

La municipalité de Frelighsburg demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Travaux de voirie et de pavage - Chemins du Lac-Selby, Pinacle et Spencer » et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les plans et le cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante www.seao.ca.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article IV-1.1 de l'« Avis aux soumissionnaires » de la norme BNQ 1809-900/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de **120 jours**. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées.

Seules sont considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs doivent détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

La date limite de réception des plaintes est fixée à 11 h, le 7 février 2022. La personne désignée pour recevoir les plaintes est Monsieur Sergey Golikov, directeur général.

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville par Monsieur Sergey Golikov, directeur général, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 17 février 2022, à 11 h**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

La municipalité de Frelighsburg ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

DONNÉ À FRELIGHSBURG
Ce 27 janvier 2022


Sergey Golikov
Directeur général



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



Certificat de Publication

Je, Sergey Golikov, greffier, secrétaire-trésorier de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 27 janvier 2022 entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 janvier 2022

AFFICHAGE :

Dépanneur du village
Hôtel de Ville
Journal Constructo



Sergey Golikov
Directeur général
Greffier, Secrétaire-Trésorière